

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 29 décembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (480r, 481v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 29 décembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45907>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 décembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin autorise André à couper des arbres sur la propriété de Laeken mais il ne comprend pas pourquoi il faudrait en planter d'autres à la place et il ne souhaite pas abandonner le bois coupé qui vaut plus que la main d'œuvre. Il conseille à André de louer le jardin au jardinier pour 800 F mais se demande s'il ne vaut pas mieux laisser pousser l'herbe que satisfaire à toutes ses conditions. Il le prévient qu'il l'invitera à venir à Guise pendant une journée à la fin de janvier. Il l'informe qu'il a reçu la démission d'Apeldorm, à laquelle il ne s'attendait pas.

Mots-clés

[Emploi](#), [Information](#), [Jardins](#)

Personnes citées [Apeldorm, L. \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Leviers le 29 juillet 1869.

Monsieur André

je me vois en aucun cas
qui voulût immédiatement à abattre
des arbres imprudente dans la
propriété — vous seriez punie de
leur ombrage voile tout, mais
pourquoi en répandre dans la
place je ne le comprends pas?
quand à la question du bois
si je devais pas l'avoir et abandonner
les gros arbres valent plus que
la moitié d'eux-mêmes alors
le bois les lilas même vous feront
des fagots, je comprendrais que vous
abandonniez les deuxies au jardinier
mais le bois coupe ray lire n'est
plus que le travail de bûcheron
si le jardinier consent à retourner
les plans que feriez bien de lui
retourner mais pour passer par toutes
les conditions ne demanderai et pas
mieux laisser pousser de l'herbe
jaurai à vous inviter à venir
ici dans le voisinage de jardins pour
un peu seulement je vous faire
le faire, de temps vous me direz

pas de raisons à me faire valoir
pour choisir un plus bas que l'autre
mais j'aimerais mieux être la fin
de l'entier.

je suis d'y recevoir la demeure
de cette personne pour m'attendre
quand ce sera et c'est une embarras
pour nous sur lequel j'appelle
votre attention

à inscrire une lettre qui ne me
paraît pas pouvoir empêcher cette
lame

Bien à vous

Godin